

EXTRAIT DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES ACADÉMICIENS DE LYON

LAMANIÈRE PIERRE (1750-1808)

par Dominique Saint-Pierre

André Pierre Roch Lamanière est né à Amiens, fils de Jean Guillaume Lamanière et de Marie Françoise Roussel. Il est dit compositeur, maître de musique ou musicien. Il se trouve à Lyon depuis au moins 1781, date de naissance de l'une de ses filles. Le procès-verbal de la cérémonie funèbre qui eut lieu à Lyon le 30 vendémiaire an 6, en mémoire du général Hoche, précise que « *les artistes des théâtres exécutèrent une musique de la composition du citoyen Lamanière, sur laquelle sont adaptées les strophes de l'hymne composé par le citoyen Chénier, en l'honneur du héros* ». Il dirige l'orchestre du Théâtre des Terreaux. Il avait épousé Catherine Pétronille Schneider, née à Anvers, décédée à Lyon, 4 rue Saint-Pierre, à 89 ans le 4 juillet 1846 ; ils eurent, outre un garçon, au moins deux filles : Josèphe Catherine, née à Lyon le 5 avril 1786, épouse à Lyon le 2 juillet 1807 de Gabriel Chardon, musicien ; et Louise Augustine, née à Lyon le 26 octobre 1781, épouse à Lyon le 6 janvier 1810 de Joseph Eder, professeur de musique. Dans la *Revue française de musique* du 1^{er} juin 1907, n° 30, Antoine Sallès, dans un article intitulé « Les sociétés de concert à Lyon au xixe siècle », relate une notice du *Bulletin de Lyon* : « *La famille Lamanière est composée de musiciens distingués. M. Lamanière père est un véritable vétéran de l'art. M. Lamanière fils était premier violon au spectacle des Terreaux pendant l'année théâtrale qui vient de s'écouler, et plusieurs fois le public a rendu hommage à son talent. Les demoiselles Lamanière chantent avec goût et méthode, enseignent avec succès, et ont acquis sur la harpe et le clavecin une force remarquable...* ». Pierre Lamanière est mort à Lyon, à son domicile 44 quai de Saône, le 28 juin 1808 (*Bulletin de Lyon* du 2 juillet suivant), à l'âge de 58 ans. Déclarants : son gendre Gabriel Chardon, artiste, et Michel Revel, marchand tailleur.

ACADÉMIE

Lamanière, compositeur de musique, figure comme membre ordinaire de l'Athénée sur la liste du 24 messidor an 8. Le 23 pluviôse an IX, « *le citoyen Lamanière demande qu'un des poètes de l'Athénée voulut bien se charger de composer des paroles qu'il mettrait en musique pour le jour de la séance publique [de germinal]. Il conviendrait que la cantate fut composée 1° d'un récitatif, un cantabile, et un allegro, 2° d'un duo, 3° d'un chœur...* L'Athénée, à la séance du 13 ventôse an IX, reconnaissante de son zèle, et non moins reconnaissante de son talent, exprime le vœu que la cantate soit relative à la paix ». Le 13 ventôse an X, il lit un mémoire sur l'enseignement de la musique. Il figure comme titulaire sur la liste du 15 frimaire an XI. Le 5 nivôse an XII, il fait un rapport sur un discours de M. Framéry, « *qui a remporté le prix de musique et déclamation, proposé pour la classe de littérature et Beaux-arts de l'Institut national de France et décerné dans sa séance du 15 nivôse an 10* » : *Discours sur les questions : analyser les rapports qui existent entre la*

Musique et la Déclamation, déterminer les moyens d'appliquer la Déclamation à la Musique sans nuire à la mélodie (Ac.Ms159 f^o 119-124).